



# L'école académique de la formation continue (EAFC)

## DES PARCOURS DE FORMATION ADAPTÉS AUX BESOINS DE CHACUN

➔ L'EAFC de l'académie de Poitiers, créée en janvier 2022, offre à tous les personnels un parcours de formation continue adapté à leurs besoins, afin de se perfectionner dans leurs pratiques professionnelles, être accompagnés dans leur entrée dans la fonction et préparer une évolution ou une mobilité professionnelles. En ce sens, l'EAFC instruit les demandes de mobilisation du compte personnel de formation (CPF) et coordonne l'accompagnement et la formation, notamment des professeurs stagiaires, en lien avec les corps d'inspection et l'INSPÉ.

➔ La formation est de qualité, plus lisible, plus accessible. Tous doivent pouvoir accéder à la formation en tout lieu de l'académie, en utilisant toutes les modalités de la formation (présentiel, distanciel, hybride, etc.), sur des temps adaptés aux contextes professionnel et personnel.



Le Centre pour la recherche et le développement en innovation et expérimentation (Cardie) travaille en pleine collaboration avec l'EAFC pour accompagner les innovations et expérimentations identifiées dans les territoires.

L'EAFC s'appuie également sur le délégué académique à la formation des personnels d'encadrement (DAFPE) pour construire le plan de formation de l'encadrement.

La création de l'EAFC répond au 12<sup>ème</sup> engagement du Grenelle de l'éducation.

## UN LIEU OÙ L'ON APPREND, CONSTRUIT, COLLABORE, INNOVE

L'EAFC est un lieu dédié pour :

- construire, échanger, collaborer autour des enjeux de la formation,
- accueillir des sessions de formation, des séminaires, des collectifs constitués de formateurs.

Prioritairement accessible aux formations de formateur, l'EAFC permet de travailler la qualité de la formation, animer le vivier de formateurs, construire une offre répondant aux exigences du schéma directeur national de la formation.



Consultez l'annuaire  
de l'EAFC  
[bit.ly/annuaire-EAFC-poitiers](http://bit.ly/annuaire-EAFC-poitiers)



Consultez la rubrique  
de l'EAFC et son offre  
de formation  
[bit.ly/EAFC-poitiers](http://bit.ly/EAFC-poitiers)

# L'offre de l'école académique de la formation continue **et de ses partenaires**

L'offre de formation de l'EAFC et de ses partenaires propose à tout personnel un éventail complet de possibilités de développer ses compétences métier, d'entrer en fonction, et de s'enrichir professionnellement.

## 4 POSSIBILITÉS DE POURSUIVRE UNE FORMATION AVEC L'EAFC

Le plan académique de formation s'adresse à l'ensemble des personnels de l'académie qu'ils soient titulaires, stagiaires ou contractuels.

1. Une offre de formation à **candidature individuelle** permettant à chacun de faire des choix en fonction de ses besoins.

**+** L'offre de formation à candidature individuelle sera accessible et enrichie tout au long de l'année, sur le site académique. L'offre de formation sera rythmée par 3 campagnes d'information et de pré-inscription, qui feront l'objet d'une actualité sur l'intranet académique.



[bit.ly/EAFC-poitiers](https://bit.ly/EAFC-poitiers)

2. Des formations à **public désigné**, pour accompagner l'entrée dans le métier, répondre aux réformes, etc.

3. Des **formations d'initiative locale (FIL)** pour accompagner un collectif dans une démarche de développement professionnel.

4. Une **offre de formation ouverte à distance**, inter-catégorielle et inter-dégré via M@gistere et Mentor pour se former partout et à tout moment, avec des parcours en auto-formation ou accompagnés, répondant aux besoins immédiats de formation.



## AUTRES OFFRES DE FORMATION :

**→ Offre de formation régionale interministérielle**

La formation interministérielle déconcentrée est accessible à l'ensemble des agents de la grande région, à travers un portail unique.



[bit.ly/formation-NA](https://bit.ly/formation-NA)



Le site officiel du CPF  
[bit.ly/CPFgouv](https://bit.ly/CPFgouv)



Le CPF sur l'intranet académique  
[bit.ly/CPF-acpoitiers](https://bit.ly/CPF-acpoitiers)

## Congé de formation professionnelle

Le congé de formation professionnelle est accordé aux fonctionnaires souhaitant étendre ou parfaire leur formation personnelle pour une durée maximale de trois ans sur l'ensemble de la carrière. Les demandes se font dans le cadre de campagnes annuelles, et sont gérées par les services RH de chaque corps.



[bit.ly/CPFgouv](https://bit.ly/CPFgouv)

# L'école académique de la formation continue **et vous**

## VOTRE FORMATION CHANGE AVEC L'EAFC !

L'offre est plus lisible, plus accessible, et répond à vos besoins toute l'année. Découvrez comment vous interagissez avec l'EAFC et son offre ouverte à candidature individuelle tout au long de l'année.

### JE SUIS BÉNÉFICIAIRE DE L'OFFRE (JE SUIS PERSONNEL DE L'ACADÉMIE)

#### → Je cherche une formation qui m'intéresse

1. Je visite le site académique, rubrique EAFC.
2. Je sélectionne les formations qui m'intéressent en m'abonnant.
3. Je reçois un mail de préinscription lorsqu'une session est programmée.
4. Je peux me préinscrire sur des sessions sur un quota de 24 heures à l'année (hors préparation concours) : la préinscription génère automatiquement une demande d'avis à mon supérieur hiérarchique.
5. Je peux voir, sur mon espace stagiaire, de la plateforme SOFIA-FMO, mon plan de formation.

#### → Je suis retenu à une formation

1. Je reçois par mail une notification de la plateforme SOFIA-FMO m'informant que je vais être convoqué à une session de formation.
2. À partir de ce mail, je peux signaler mon absence, déclarer une demande co-voiturage ou proposer du co-voiturage.
3. En parallèle, je reçois via la voie hiérarchique mon ordre de mission.
4. Si la formation se déroule en distanciel, je retrouve, sur mon espace stagiaire sur SOFIA-FMO, le lien de visio.

#### → Pendant la formation

1. J'émerge
2. Je reçois par mail, juste avant la fin de la formation, un bilan d'évaluation à renseigner.



#### → Après la formation

À l'issue de la formation, je renseigne le formulaire de demande de prise en charge de mes frais de mission et, le cas échéant, j'envoie les pièces justificatives relatives aux frais engagés.

#### → Je suis dans mes nouvelles fonctions

1. Je bénéficie d'un parcours "entrée dans le métier" et, le cas échéant, d'un tuteur.
2. De nouveaux parcours sont proposés à partir de la rentrée : contractuel enseignant, nouveau personnel administratif, secrétaire en EPLE, SG en EPLE, secrétaire de circonscription, secrétaire de CMS, nouvellement affecté sur un poste d'encadrement, gestionnaire RH, gestionnaire examens et concours... Si je suis concerné, je suis automatiquement inscrit à ce parcours.

#### + À noter

Je peux aussi être convoqué sur des formations à public désigné (programmes, déploiement de formations nationales, formation statutaire...).

Je peux participer à des formations d'initiative locale (FIL), proposées par mon supérieur hiérarchique ou à l'échelle d'un territoire (réseau ECLORE, circonscriptions, services déconcentrés...).



Consultez la rubrique  
de l'EAFC et son offre  
de formation  
[bit.ly/EAFC-poitiers](https://bit.ly/EAFC-poitiers)



Accédez  
à Sofia FMO  
[bit.ly/sofia-FMO-poitiers](https://bit.ly/sofia-FMO-poitiers)  
(accès authentifié)

# L'école académique de la formation continue **et vous**

## LA FORMATION CHANGE AVEC L'EAFC !

L'offre est plus lisible, plus accessible, et **répond aux besoins des agents toute l'année**. Découvrez comment vous interagissez avec l'EAFC et son **offre ouverte à candidature individuelle** tout au long de l'année.

### JE SUIS FORMATEUR

#### → Avant la formation

1. Je reçois par mail une notification de la plateforme SOFIA-FMO m'informant que je vais être convoqué à une session de formation comme intervenant, avec la liste d'émargement des stagiaires.
2. À partir de ce mail, je peux signaler mon absence, déclarer une demande co-voiturage ou proposer du co-voiturage.
3. En parallèle, je reçois mon ordre de mission via la voie hiérarchique.
4. Je peux communiquer aux stagiaires via SOFIA-FMO.
5. L'émargement par défaut est dématérialisé. Toutefois, si je choisis l'émargement papier, j'imprime la feuille d'émargement.

#### → Pendant la formation

Les stagiaires émargent.

#### → Après la formation

1. À l'issue de la formation, je renseigne le formulaire de demande de prise en charge de mes frais de mission, accompagné de mon ordre de mission et, le cas échéant, des pièces justificatives relatives aux frais engagés.
2. Dès la fin de la formation, je vérifie l'émargement des stagiaires et le valide sur mon espace intervenant SOFIA-FMO. Si j'ai choisi l'émargement papier, je téléverse dans les 14 jours les feuilles d'émargement signées.

### JE SUIS SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE

#### → J'é mets un avis sur les vœux de formation à candidature individuelle de mes personnels

Lorsqu'un de mes agents candidate à une formation à préinscription individuelle, tout au long de l'année, je reçois une notification par courriel pour émettre, dans un délai de 7 jours, un avis. J'é mets alors un avis sur une formation et une date. Sans avis de ma part, la candidature est validée.

**À noter : je reçois une seule notification par jour, si un ou plusieurs de mes agents a candidaté sur une formation à préinscription individuelle.**

#### → Mes agents sont convoqués pour une formation (quel que soit le type de formation)

Je reçois l'ordre de mission de mes agents sur l'adresse fonctionnelle de mon établissement. Lorsque l'un d'entre eux ne peut assister à la formation, je l'invite à signaler son absence dans SOFIA-FMO.

#### → Après la formation

Je reçois régulièrement les absences de mes agents aux formations pour lesquelles ils ont été convoqués.



#### À noter

**Tout au long de l'année, je peux faire une demande de formation d'initiative locale via le formulaire en ligne accessible depuis l'intranet.**



Accédez à la campagne de saisie des demandes de FIL

[bit.ly/FILac-poitiers](https://bit.ly/FILac-poitiers)  
(accès authentifié)

# L'école académique de la formation continue



## JE SUIS RESPONSABLE DE FORMATION

### → Avant la formation

1. J'anticipe la création de la session de formation au regard de la campagne de communication :

- Avant le 15 septembre pour la campagne de formation 1
- Avant le 8 novembre pour la campagne de formation 2
- Avant le 7 mars pour la campagne de formation 3

2. Je définis la date de fin de publication des offres à candidature individuelle en m'appuyant sur l'outil d'aide à la programmation.

3. Je transmets la Fiche de mise en œuvre (FMO) de la formation au plus tard 28 jours avant la formation.

4. Je communique, si besoin, des informations ou des documents aux stagiaires directement via SOFIA-FMO.

### → Après la formation

1. Je communique, si besoin, des informations ou des documents aux stagiaires directement via SOFIA-FMO.

2. Dans une démarche d'amélioration continue, je consulte et analyse les bilans de formation sur SOFIA-FMO.



#### Liens utiles



Consultez la rubrique  
de l'EAFC et son offre  
de formation  
[bit.ly/EAFC-poitiers](https://bit.ly/EAFC-poitiers)

Accédez  
à Sofia FMO  
[bit.ly/sofia-FMO-poitiers](https://bit.ly/sofia-FMO-poitiers)  
(accès authentifié)



Accédez au parcours  
M@gistère Sofia FMO  
[bit.ly/magistere-sofia-FMO](https://bit.ly/magistere-sofia-FMO)  
(accès authentifié)